# Ail-Network Pays d'Autan

Pour un Internet Local, Libre Solidaire et Citoyen

## **Tarifs**



#### Droit d'entrée : 90 €

A verser une seule fois. Non récupérable. Couvre le **développement** et une partie de frais **d'installation** du matériel (pose et réglage par un professionnel d'une antenne adaptée, avec câble jusque dans le logement). Ce prix ne comporte pas de matériel supplémentaire (pose d'un mat, d'une rehausse...).



#### Cotisation annuelle : 12 €

Payable à l'avance. Remboursée au prorata si l'adhérent quitte l'association. Elle permet d'être adhérent à l'association.



#### Accès Internet : 14 € / mois

Payable à l'avance. Remboursé au prorata si l'adhérent quitte l'association. Elle permet d'avoir un accès illimité à Internet, en très haut débit.



#### Routeur wifi 32 € (option)

Pour une diffusion du réseau dans le logement avec des câbles ou en WiFi. Appareil posé et réglé. Le routeur devient propriété de l'adhérent.

### **Paiement**



Première facture établie après installation et validation du bon fonctionnement, pour l'ensemble des prestations jusqu'à la fin de l'année.

Facture annuelle établie en décembre pour l'année suivante.



Paiement par virement ponctuel pour la première facture (droit d'entrée + routeur), puis mensuel 15 € (cotisation + accès Internet).



Paiement par chèque, en une ou deux fois par an. A déposer au siège de l'association : 7 rue Meyer 81200 Mazamet.

<u>Pour accéder à votre facture</u> : <a href="https://ailnetwork.org/rubrique">https://ailnetwork.org/rubrique</a> : Forum / Connexion avec votre identifiant et

mot de passe

<u>Pour un renseignement administratif</u>: ailnetwork81@gmail.com

Pour un renseignement technique

07.81.18.66.37

# Règlement



**Règlement** et documents officiels disponibles sur le site internet.



Laisser l'antenne allumée en permanence, même en période de vacances. Les techniciens interviennent régulièrement via le réseau pour l'entretenir.



**Une seconde antenne peut être** installée pour faire relais vers d'autres adhérents (aux frais de l'association).



Par respect pour les bénévoles, règlement de la facture dans les délais, sous peine de réduction de débit.